



Rapport du maire des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe.

Tel que l'exige l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous fais rapport des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2017, tel que vérifié par la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas, s.e.n.c.r.l.

Le rapport financier se terminant le 31 décembre 2017 a été déposé en séance du Conseil le 20 avril 2018.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 nous indiquent des revenus de fonctionnement de 3 785 566 \$ ainsi que des revenus d'investissement de 50 282 \$, ce qui a généré des revenus totaux de 3 835 848 \$. Les différentes charges (dépenses) de la Ville ont totalisé 3 864 622 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 217 277 \$.

Au 31 décembre 2017, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 467 200 \$ dont nous avons affecté 40 000 \$ pour le budget de 2018 pour l'achat d'immobilisation.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur dans son rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que, « à l'exception des incidences du fait que la Ville, conformément à l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière*, n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à un programme d'aide concernant la construction d'immobilisations devant être financées par emprunt, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de la Ville d'Estérel au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Si vous désirez consulter le budget en détail, je vous invite à consulter notre site Internet, en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.villedesterel.com/fr/Les-Services/Administration/>

VILLE D'ESTÉREL

Le Maire,
Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.